

*Ce communiqué ne peut être publié, distribué ou diffusé directement ou indirectement aux États-Unis, au Canada, en Australie, au Japon ou en Afrique du Sud.*

## **Eutelsat annonce le succès de son augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'environ 670 millions d'euros dans le cadre de sa levée de capitaux d'environ 1,5 milliard d'euros**

**Paris, 12 décembre 2025** - Eutelsat (ISIN : FR0010221234 - Euronext Paris / London Stock Exchange : ETL) Eutelsat (la « Société ») annonce aujourd’hui le succès de son augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'un montant brut d'environ 670 millions d'euros (l'« **Augmentation de Capital** »). Celle-ci, combinée aux Augmentations de Capital Réservées (tel que ce terme est défini ci-après) réalisées le 21 novembre 2025, servira à renforcer sa structure financière et financer son plan stratégique.

**Jean-François Fallacher, Directeur général d'Eutelsat** a commenté : « *Le fort soutien apporté à notre augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription de 670 millions d'euros témoigne de la confiance renouvelée de nos actionnaires dans la feuille de route stratégique de long terme d'Eutelsat. Combinée aux augmentations de capital réservées, cette opération renforce significativement notre structure financière et nous donne les moyens de soutenir le déploiement de nos activités en orbite basse (LEO) tout en maintenant une trajectoire de désendettement rigoureuse* ».

### **Résultats de l'Augmentation de Capital**

Le montant brut de l'Augmentation de Capital (prime d'émission incluse) s'élève à 669 775 132,80 euros et se traduit par l'émission de 496 129 728 actions nouvelles (les « **Actions Nouvelles** ») à un prix de souscription unitaire de 1,35 euro par Action Nouvelle (soit 1,00 euro de nominal et 0,35 euro de prime d'émission).

A l'issue de la période de souscription qui s'est achevée le 9 décembre 2025, la demande totale s'est élevée à environ 891 581 211 euros, soit un taux de souscription d'environ 133 % :

- 476 022 088 Actions Nouvelles ont été souscrites à titre irréductible représentant environ 96 % des Actions Nouvelles à émettre ;
- La demande à titre réductible a porté sur 184 408 439 Actions Nouvelles et ne sera en conséquence que partiellement allouée, à hauteur de 20 107 640 Actions Nouvelles réparties selon un coefficient de 0,1829528897 calculé sur le nombre de droits présentés à l'appui des souscriptions à titre irréductible sans qu'il puisse en résulter une attribution de fractions d'Action Nouvelle et sans que l'attribution puisse être supérieure à la quantité d'Actions Nouvelles demandées à titre réductible.

L'émission, le règlement-livraison et l'admission des Actions Nouvelles à la négociation sur le marché réglementé d'Euronext Paris (« **Euronext Paris** ») sont prévus le 16 décembre 2025. L'admission des Actions Nouvelles à la négociation sur le London Stock Exchange est prévue le 17 décembre 2025. Les Actions Nouvelles donneront immédiatement à leurs détenteurs le droit aux distributions déclarées par Eutelsat à compter de la date d'émission. Elles seront immédiatement fongibles avec les actions ordinaires existantes de la Société, et seront négociées sur la même ligne sous le code ISIN FR0010221234.

L'Augmentation de Capital a été dirigée par BNP Paribas, Crédit Agricole CIB, Goldman Sachs Bank Europe SE, Natixis et Société Générale en tant que coordinateurs globaux, chefs de file et teneurs de livre associés (les « **Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés** »), Intesa Sanpaolo (IMI CIB) en tant que co-teneur de livre (le « **Co-teneur de Livre** ») et, ensemble avec les Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés, les « **Etablissements Garants** »).

Rothschild & Co et Ravel & Co sont intervenus en tant que conseils financiers de la Société, Bredin Prat et Linklaters LLP en tant qu'avocats conseils de la Société et White & Case en tant qu'avocat conseil des Etablissements Garants.

## **Utilisation du produit de l'émission des actions nouvelles**

Le 19 juin 2025, Eutelsat a présenté une feuille de route stratégique visant à accélérer le déploiement de ses activités satellitaires en orbite basse (LEO) et soutenir la future constellation IRIS<sup>2</sup>, concomitamment au renforcement de sa flexibilité financière via l'accélération de son désendettement. Dans ce contexte, la Société a indiqué qu'elle serait amenée à lever des capitaux propres pour un montant de 1,5 milliard d'euros (tel que présenté dans la communication du 10 juillet 2025 venant complémer celle du 19 juin 2025), à travers (i) des augmentations de capital réservées pour un montant brut de 828 millions d'euros, à un prix par action de 4,00 euros, souscrites par la République française (l'« **État** ») via l'Agence des Participations de l'État (l'« **APE** »), Bharti Space Ltd, le Gouvernement de Sa Majesté, via le Secrétariat d'État à la Science, à l'Innovation et à la Technologie du Royaume-Uni (le « **Gouvernement UK** »), CMA CGM Participations et le Fonds Stratégique de Participations (« **FSP** ») (les « **Augmentations de Capital Réservées** »), réalisées le 21 novembre 2025, ainsi que (ii) une Augmentation de Capital d'environ 670 millions d'euros (ensemble avec les Augmentations de Capital Réservées, les « **Augmentations de Capital** »), qui est également souscrite par l'État via l'APE, Bharti Space Ltd, le Gouvernement UK, CMA CGM Participations et le FSP à hauteur de leur quote-part du capital de la Société après réalisation des Augmentations de Capital Réservées.

Dans le cadre des Augmentations de Capital d'un montant de 1,5 milliard d'euros, il est rappelé que :

- l'État via l'APE a souscrit pour un montant total de 749 millions d'euros ;
- Bharti Space Ltd a souscrit pour un montant total de 150 millions d'euros ;
- le Gouvernement UK a souscrit pour un montant total de 163 millions d'euros ;

- CMA CGM Participations a souscrit pour un montant total de 150 millions d'euros ;
- le FSP a souscrit pour un montant total de 91 millions d'euros.

Ces Augmentations de Capital, combinées à un plan de refinancement incluant un accès au marché obligataire, aux financements de crédit à l'exportation et à un allongement des échéances de dette bancaire, devraient permettre de financer le plan à moyen terme de la Société et couvrir les investissements d'environ 4 milliards d'euros sur la période 2026-2029, tout en contribuant à réduire le ratio de levier de la Société à environ 2,5x à la fin de l'exercice 2025-26.

## Incidence de l'Augmentation de Capital sur la répartition du capital

A l'issue des Augmentations de Capital, le capital social d'Eutelsat sera composé de 1 178 308 106 actions d'une valeur nominale de 1,00 euro chacune, et s'établira à 1 178 308 106 euros. La structure actionnariale sera répartie à la connaissance de la Société comme suit :

Actionnaires	Nb d'actions ordinaires	% du capital social	Nb de droits de vote	% des droits de vote
L'État via l'APE	349 378 597	29,65 %	349 378 597	29,65 %
Bharti Space Ltd	210 623 343	17,88 %	210 623 343	17,88 %
Gouvernement UK	128 288 177	10,89 %	128 288 177	10,89 %
CMA CGM Participations	87 958 946	7,46 %	87 958 946	7,46 %
FSP	58 819 178	4,99 %	58 819 178	4,99 %
Public <sup>1</sup>	343 239 865	29,13 %	343 239 865	29,13 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 178 308 106</b>	<b>100%</b>	<b>1 178 308 106</b>	<b>100%</b>

## Engagements d'abstention / de conservation

Dans le cadre du contrat de garantie conclu entre la Société et les Etablissements Garants dans le cadre de l'Augmentation de Capital, la Société a consenti à un engagement de s'abstenir d'émettre ou de vendre des actions à compter de la date de signature du contrat de garantie avec les Etablissements Garants et jusqu'à 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison des Actions Nouvelles, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

L'État via l'APE, Bharti Space Ltd, le Gouvernement UK, CMA CGM Participations et le FSP ont consenti à un engagement de conservation pour une période commençant à la date du lancement de l'Augmentation de Capital et jusqu'à 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison des Actions Nouvelles, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

## Disponibilité du Prospectus

---

<sup>1</sup> Cette catégorie inclut les actions autodétenues et Softbank Group Cap. Europe Ltd.

Le prospectus approuvé par l'AMF sous le numéro 25-456 en date du 24 novembre 2025 (le « **Prospectus** »), est constitué (i) du document d'enregistrement universel 2024/25 d'Etelsat Communications en langue française, déposé auprès de l'AMF le 30 octobre 2025 sous le numéro D.25-0693 (le « **Document d'Enregistrement Universel 2024/25** »), (ii) de l'amendement au Document d'Enregistrement Universel de la Société déposé auprès de l'AMF le 24 novembre 2025 sous le numéro D.25-0693-A01 (l' « **Amendement au Document d'Enregistrement Universel** »), (iii) de la note d'opération en langue française datée du 24 novembre 2025 (la « **Note d'Opération** ») et (iv) du résumé du Prospectus (inclus dans la Note d'Opération) et est disponible sur le site internet de la Société (<https://www.eutelsat.com/>) ainsi que sur le site internet de l'AMF (<https://www.amf-france.org/>).

Les investisseurs sont invités à lire attentivement le Prospectus avant de prendre une décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les Actions Nouvelles. L'approbation du Prospectus par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur l'offre ou l'admission à la négociation sur Euronext Paris des Actions Nouvelles.

## Facteurs de risques

Parmi les informations contenues dans le Prospectus, les investisseurs sont invités à lire et prendre attentivement en considération les facteurs de risques décrits au chapitre 4 « *Principaux risques concernant le Groupe et dispositifs de contrôle interne et gestion de ces risques* » du Document d'Enregistrement Universel 2024/25, tel qu'amendé par la section 1.1 de l'Amendement au Document d'Enregistrement Universel et à la section 2 « *Facteurs de risques* » de la Note d'Opération avant de prendre leur décision d'investissement.

La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur les activités, l'image, les résultats, la situation financière ou les perspectives du Groupe. En outre, d'autres risques, non encore identifiés ou considérés comme non significatifs par le Groupe à la date d'approbation du Prospectus par l'AMF, pourraient également avoir un effet défavorable et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

## À propos d'Eutelsat

*Eutelsat est l'un des principaux opérateurs mondiaux de télécommunications par satellite, spécialisé dans la fourniture de services de connectivité et de vidéo à travers le monde. Issu du rapprochement d'Eutelsat et de OneWeb en 2023, Eutelsat est le premier opérateur de satellites GEO-LEO pleinement intégré, doté d'une flotte de 34 satellites géostationnaires et d'une constellation en orbite basse (LEO) composée de plus de 600 satellites. Eutelsat répond aux besoins de ses clients présents dans quatre segments de marché clés que sont la Vidéo, où il distribue plus de 6 400 chaînes de télévision, et les marchés à forte croissance de la Connectivité mobile, de la Connectivité fixe et des Services aux gouvernements. L'incomparable richesse de ses ressources en orbite et de ses infrastructures au sol permet à Eutelsat de répondre aux besoins de ses clients dans le monde entier grâce à des solutions intégrées. Le siège social est situé à Paris. Eutelsat emploie plus de 1 600 personnes représentant 75 nationalités différentes. Eutelsat s'engage à fournir des services de connectivité sécurisés, résilients et respectueux de l'environnement en vue de contribuer à la réduction de la fracture numérique. La Société est cotée à la Bourse de Paris (Euronext Paris) et à la Bourse de Londres sous le code mnémonique ETL.*

### Presse

Joanna Darlington	Tel. +33 674 521 531	<a href="mailto:joanna.darlington@eutelsat.net">joanna.darlington@eutelsat.net</a>
Anita Baltagi	Tel. +33 643 930 178	<a href="mailto:anita.baltagi@eutelsat.net">anita.baltagi@eutelsat.net</a>
Katie Dowd	Tel. +1 202 271 2209	<a href="mailto:katie.dowd@eutelsat.net">katie.dowd@eutelsat.net</a>

### Investisseurs

Joanna Darlington	Tel. +33 674 521 531	<a href="mailto:joanna.darlington@eutelsat.net">joanna.darlington@eutelsat.net</a>
Hugo Laurens-Berge	Tel. +33 670 80 95 58	<a href="mailto:hugo.laurens-berge@eutelsat.net">hugo.laurens-berge@eutelsat.net</a>

## Avertissement

Ce communiqué de presse contient des « déclarations prospectives ». Toutes les déclarations autres que les déclarations de données historiques incluses dans le présent communiqué de presse, y compris, sans limitation, celles concernant la situation financière, la stratégie commerciale, les plans et les objectifs de la direction de la Société pour les opérations futures, sont des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives impliquent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs connus et inconnus, qui peuvent faire en sorte que les résultats, les performances ou les réalisations réels de la Société, ou les résultats de l'industrie, soient matériellement différents des résultats, performances ou réalisations futurs exprimés ou supposés par ces déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives sont fondées sur de nombreuses hypothèses concernant les stratégies commerciales actuelles et futures de la Société et l'environnement dans lequel la Société opérera à l'avenir. D'autres facteurs pourraient entraîner des différences importantes dans les résultats, les performances ou les réalisations réels.

Aucune communication, ni aucune information relative à la présente opération ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel il doit être satisfait à une obligation d'enregistrement ou d'approbation. Aucune démarche n'a été entreprise ni ne sera entreprise dans un quelconque pays (autre que la France et le Royaume-Uni) dans lequel de telles démarches seraient requises. L'émission, la souscription ou l'achat de valeurs mobilières d'Eutelsat Communications peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. Eutelsat Communications n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Ce communiqué de presse ne constitue pas et ne doit pas être interprété comme étant un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel que modifié (le « **Règlement Prospectus** ») ou au sens du Règlement Prospectus tel que faisant partie du droit national du Royaume-Uni en vertu du European Union (Withdrawal) Act 2018 (le « **UK Prospectus Regulation** »).

S'agissant des États membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « **États Membres** »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public de valeurs mobilières rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États Membres. Par conséquent, les valeurs mobilières d'Eutelsat Communications peuvent être offertes dans ces États Membres uniquement : (i) à des investisseurs qualifiés, tels que définis par le Règlement Prospectus ; (ii) à moins de 150 personnes physiques ou morales par État Membre, autres que des investisseurs qualifiés (tels que définis par le Règlement Prospectus) ; ou (iii) dans tous les autres cas où la publication par Eutelsat Communications d'un prospectus n'est pas requise au titre des dispositions de l'article 1(4) du Règlement Prospectus ; et à condition qu'aucune des offres mentionnées aux paragraphes (i) à (iii) ci-dessus ne requière la publication par Eutelsat Communications d'un prospectus conformément aux dispositions de l'article 3 du Règlement Prospectus ou d'un supplément au prospectus conformément aux dispositions de l'article 23 du Règlement Prospectus.

S'agissant du Royaume-Uni, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public de valeurs mobilières rendant nécessaire la publication d'un prospectus au Royaume-Uni. Par conséquent, les valeurs mobilières d'Eutelsat Communications peuvent être offertes au Royaume-Uni uniquement : (i) à des investisseurs qualifiés, tels que définis à l'article 2 du UK Prospectus Regulation ; (ii) à moins de 150 personnes physiques ou morales, autres que des investisseurs qualifiés (tels que définis par le UK Prospectus Regulation) ; ou (iii) dans tous les autres cas entrant dans le champ d'application de la Section 86 du Financial Services and Markets Act 2000 (le « **FSMA** »); et à condition qu'aucune des offres mentionnées ci-dessus ne requière la publication par Eutelsat Communications d'un prospectus conformément aux dispositions de la Section 85 du FSMA ou d'un supplément au prospectus conformément aux dispositions de l'article 23 du UK Prospectus Regulation. Il est toutefois précisé qu'un prospectus a été préparé par la Société conformément au UK Prospectus Regulation en vertu de la Section 73(A) du FSMA et approuvé par la Financial Conduct Authority (« **FCA** »), dans le cadre de la demande d'admission des actions nouvelles issues de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription sur le segment equity shares (international commercial companies secondary listing) de la Official List de la FCA et de leur admission aux négociations sur le marché principal des valeurs mobilières cotées du London Stock Exchange.

*Ni le présent communiqué de presse ni tout autre support se rapportant aux valeurs mobilières d'Eutelsat Communications n'ont été préparés ou approuvés par une personne autorisée (« authorised person ») au sens de la section 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, au Royaume-Uni, le présent communiqué de presse est destiné uniquement aux personnes qui sont des investisseurs qualifiés, tels que définis à l'article 2 du UK Prospectus Regulation, et qui sont (i) des professionnels en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel que modifié, le « **Règlement** »), ou (ii) des personnes morales, des associations ou des partenariats non constitués, en société à fonds propres élevés, (« *high net worth body corporates, unincorporated associations or partnerships* »), les administrateurs d'une fiducie de grande valeur (« *trustees of a high value trust* ») ou (iii) toute autre personne à laquelle le présent document pourrait être adressé conformément à la loi au sens de l'article 49(2) (a) à (e) du Règlement (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii) et (iii) étant ensemble désignées comme les « **Personnes Habilitées** »). Au Royaume-Uni, toute valeur mobilière d'Eutelsat Communications est uniquement destinée aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition de valeurs mobilières ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilité doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué de presse ou les informations qu'il contient. Le présent communiqué de presse ne constitue pas un prospectus approuvé par la FCA ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du FSMA.*

*Le présent communiqué de presse ne constitue pas ou ne fait pas partie d'une offre de valeurs mobilières ou d'une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis d'Amérique, ses territoires et possessions, dans l'un des États des États-Unis d'Amérique et du District de Columbia (les « **États-Unis** »). Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes, souscrites ou vendues aux États-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « **U.S. Securities Act** »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement, ou dans des opérations non-soumises à cette obligation d'enregistrement. Les valeurs mobilières d'Eutelsat Communications n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et Eutelsat Communications n'a pas l'intention d'effectuer une quelconque offre publique de ses valeurs mobilières aux États-Unis.*

*Le présent communiqué ne constitue pas, et ne devrait en aucun cas être interprété comme constituant un prospectus, une notice d'offre, une publicité ou une offre de vente ou sollicitation d'une offre d'achat visant un quelconque titre visé ici au Canada. Tout placement au Canada se fera au moyen d'un placement privé uniquement auprès d'acquéreurs qui souscrivent, ou sont réputés souscrire, pour leur propre compte, qui sont des investisseurs qualifiés, au sens de l'Instrument National 45-106 sur les dispenses de prospectus ou du paragraphe 73.3 (1) de la Loi sur les valeurs mobilières (Ontario), et qui sont des clients autorisés, au sens de l'Instrument National 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites, et est dispensé de l'obligation pour la Société de préparer et de déposer un prospectus en vertu des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Aucune commission des valeurs mobilières ou autorité réglementaire au Canada n'a examiné ni autrement statué sur la documentation relative à l'Augmentation de Capital ni sur le bien-fondé de celle-ci.*

*La diffusion de ce communiqué de presse dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur.*

*Les informations contenues dans ce communiqué ne constituent pas une offre de vente de valeurs mobilières aux États-Unis, au Canada, en Australie, au Japon ou en Afrique du Sud.*

*Ce communiqué ne peut être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis, en Australie, au Canada, au Japon ou en Afrique du Sud.*

*Les Etablissements Garants agissent exclusivement pour la Société et pour personne d'autre dans le cadre de l'offre de nouvelles actions. Ils ne considéreront aucune autre personne comme leur client et ne seront responsables envers personne d'autre que la Société de la protection accordée à leurs clients respectifs, ni de la fourniture de conseils relatifs à l'offre de nouvelles actions, au contenu de ce communiqué ou à toute transaction ou autre question y afférente.*

*Dans le cadre de l'offre d'actions ordinaires de la Société, les Etablissements Garants et toute entité affiliée peuvent souscrire une partie des actions ordinaires pour compte propre et, en cette qualité, peuvent conserver, acheter, vendre ou offrir de vendre pour leur propre compte de telles actions ou*

*d'autres valeurs mobilières de la Société, ou des investissements connexes, dans le cadre de l'offre ou autrement. En conséquence, toute référence dans le Prospectus aux nouvelles actions ordinaires émises, offertes, souscrites, acquises, placées ou autrement traitées doit être interprétée comme incluant toute émission, offre, souscription, acquisition, placement ou transaction réalisée par les Etablissements Garants ou leurs affiliés agissant en cette qualité. De plus, les Etablissements Garants et leurs affiliés peuvent conclure des accords de financement (y compris des swaps, options ou contrats à terme) avec des investisseurs, en vertu desquels ils peuvent acquérir, détenir ou céder des actions de temps à autre. Les Etablissements Garants n'ont pas l'intention de divulguer l'étendue de ces investissements ou transactions, sauf si la loi ou la réglementation l'exige.*

*Ni les Etablissements Garants, ni l'un de leurs administrateurs, dirigeants, salariés, conseils ou mandataires respectifs n'acceptent de responsabilité, ou ne donnent de déclaration ou de garantie, expresse ou tacite, concernant le caractère précis ou complet de l'information contenue dans le présent communiqué de presse (ou si une information a été omise du présent communiqué de presse) ou toute autre information relative à la Société, ses filiales ou sociétés associées, de manière écrite, orale ou sous une forme visuelle ou électronique, et peu important le mode de transmission ou de mise à disposition ou pour toute perte résultant de l'utilisation du présent communiqué de presse ou de son contenu ou autre.*